

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0022051

Optique 180032 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2764 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FARAH Mohamed

Date de naissance : 30/9/1958 CASA

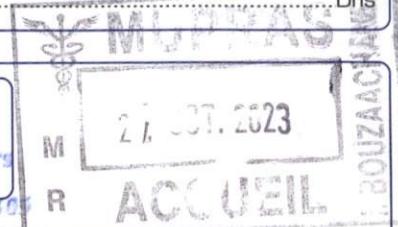
Adresse : Hay el mesjid Rue 2 N°1 CASA

Tél. : 06 11 43 47 48 Total des frais engagés : ... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Faissal TARRASS
NEPHROLOGUE
Centre d'Hemodialyse 2 Mars
Casablanca
Tél: 0522 87 08 04 Fax: 0522 87 08 05



Date de consultation : 26/03/2023

Nom et prénom du malade : FARAH CATHARINE Age: ...

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ...

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ...

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ... Le : ... / ... / ...

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/03/2013	Consultation	1	500	Dr. Faissal TARRASS NEPHROLOGUE Centre d'Hemodialyse 2 Mars Casablanca 0522 87 08 05

INE

EXECUTION DES ORDONNANCES

**Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur**

~~PHARMACIE EL MEJJID
SARLAU
445, Bd Mokhtar Souss
Casablanca
Tél. : 05 22 29 01 62~~

091031971

Date _____

Montant de la Facture

20/10/23

609,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Omar BENJELLOUN

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de

Médecine d'Oviedo, Espagne

Ancien Attaché à L'Hospital Clinic
de Barcelone, Espagne

Ancien Directeur de l'Unité Nephro
Care Fresenius, Alicante, Espagne

Dr. Meryem BENJELLOUN

Spécialiste en Néphrologie

Diplômée de la Faculté de

Médecine de Casablanca

Certificat de Prise en Charge
des Maladies Rénales,

Université Johns Hopkins,
Maryland, USA

Dr. Faissal TARRASS

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de

Médecine de Casablanca

Ancien Médecin des Hôpitaux
de Grenoble, France

Titulaire du Prix Who's Who in
Medicine and Healthcare, USA

Maladies des Reins - Hypertension Artérielle - Hémodialyse - Lithiases Rénales



Casablanca le :
b/10/2013

PHARMACIE EL MESJII
SARL AU
445, Bd Mokhtar Soussi
Casablanca 22 28 01 62
Tel. : 05 22 28 01 62

244,00
107,70 x 2
150,00
603,40
INP
091031971

FERROXAN SV
M/ SENS 100 SV
GINT 200 SV
COP 300 SV
COP 300 SV
COP 300 SV
COP 300 SV

Dr. Faissal TARRASS
NEPHROLOGUE
Centre d'Hemodialyse 2 Mars
Casablanca
Téléphone: 05 22 87 08 05

CENTRE D'HEMODIALYSE 2 MARS, 466 Boulevard 2 Mars, Haddaouia, CASABLANCA
Téléphone: 05 22 870 804, Fax: 05 22 870 805, email: hemodialyse2mars@gmail.com

LOT : 221360
EXP : 10/2025
PPV : 150,000 H

UTAVI

LOT N°

PPV (DH)



LOT 3022534
EXP 02 2026

6 118001 040049
Fabricant :

HERMES PHARMA GmbH
ALLGAU 36 - 9400 WOLFSBERG
AUTRICHE
BOTTU SA PPV : 107 DH 70



LOT 3022535
EXP 02 2026

6 118001 040049
Fabricant :

HERMES PHARMA GmbH
ALLGAU 36 - 9400 WOLFSBERG
AUTRICHE
BOTTU SA PPV : 107 DH 70

Lot N° : 0344 AMM No: 187/19 DMP/21/NN
Fabriqué le : 09 2022 PPV: 244,00 DH
 08 2024
Expire le :